



Société anonyme au capital de 54.815.544 euros
Siège social : 32, rue de Monceau – 75008 Paris
552 004 327 RCS Paris

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 20 MAI 2015

Mise à disposition des documents préparatoires

Le 29 avril 2015. Salvepar informe ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Mixte pour le **MERCREDI 20 MAI 2015**, à **15 heures**, à l'Hôtel Bristol, 112, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris.

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions, a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO) du 1^{er} avril 2015 (Bulletin n° 39 – Annonce n° 1500845 – <http://www.journal-officiel.gouv.fr/balo.html>).

L'avis de convocation a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO) du 29 avril 2015 (Bulletin n° 51 – Annonce n° 1501464) et dans un journal d'annonces légales « Les Petites Affiches » le 29 avril 2015. Il sera également adressé aux actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif et mis à la disposition des établissements teneurs de comptes-titres pour les actionnaires inscrits au porteur.

Les documents visés à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : www.salvepar.fr (rubrique : Communication Financière – Espace Actionnaires).

Les documents et renseignements mentionnés à l'article R.225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout actionnaire inscrit au nominatif peut, jusqu'au cinquième jour (inclus) avant l'Assemblée, demander à la Société ou à la Société Générale* de lui envoyer ces documents et renseignements en utilisant le formulaire d'envoi de documents joint à l'avis de convocation. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. (R.225-88 du Code de commerce)
- Tout actionnaire peut prendre connaissance de ces documents et renseignements au siège social de Salvepar pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée générale.

* Société Générale, Service des Assemblées, SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS – CS30812, 44308 Nantes Cedex 03.